



Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	8
Nombre de votants	38
Date de la convocation	20/06/2023
Certifié exécutoire le	27/06/2023
Date d'affichage	29/06/2023
Envoyé en préfecture le	30/06/2023

Le vingt-six juin de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'espace mille sources à Bugeat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORD Jean-Pierre, BOURROUX François, CHAMPSEIX

Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, , GARAI Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : Delaunay Jean Paul, GAGE Pascal

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), JARRIGE Didier (donné procuration à PEYRAMAURE Pierre), LE MEUR Marion (donne procuration à SARDENNE Josiane), PETIT Christophe (représenté), ROME Hélène (donne procuration à COUTURAS Alain), SENEJOUX Philippe (donne procuration à JENTY Philippe), URBAIN Jean Yves (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

91-2023 : Approbation du programme d'actions du contrat territorial « Sources en Action 2024-2029 » sur les cours d'eau du bassin versant de la Vienne

Vu l'engagement de la collectivité dans le précédent Contrat territorial « Source en action 2017-2021 »

Vu l'étude préalable à l'enquête publique permettant la mise en place d'un programme d'actions sur les cours d'eau du bassin de la Vienne,

Vu le programme d'actions proposé,

Considérant la durée du programme d'actions dans le cadre du contrat territorial Vienne amont ou « Sources en action » sur le bassin versant de la Vienne, établi pour six ans de 2024 à 2029,

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- adopte le programme d'actions envisagé et approuve le plan de financement comme suit :

Détail action	Coût prévisionnel (HT)	Maitrise d'ouvrage	AELB	Région Nouvelle Aquitaine	CDE 19	Propriétaire ou exploitant	CCV2M
Procédure d'enquête publique	3 500	CCV2M	60%	0%		0%	40%
Restauration ponctuelle des écoulements (Embacles)	15 000€	CCV2M	50%	20%	0%	0 %	30 %
Bassin non prioritaire CTVA	2 000€	CCV2M	0%	20%	0%	0 %	80 %
Restauration de la ripisylve	4000€	CCV2M	30%	20%	0%	0 %	50%
Aménagements agricoles	90 000€	Propriétaires	30 à 50%	20%	10%	20 à 40%	0 %
Bassin non prioritaire CTVA	5 000€	Exploitants (Amo CCV2M)	0%	20%	10%	70%	0%
Continuité et plan d'eau	150 000€	CD 19	70%	20%	10%	20 %	0 %
Gestion et préservation des zones humides (Acquisition / travaux)	37 000€	Communes (Amo CCV2M)	70%	20%	0 à 10%	20 %	0 %
Action eau et sylviculture respectueuses (Acquisition / travaux)	50 000€	Communes Propriétaires forestiers (Amo CCV2M)	30 à 50%	20%	0 à 10%	20 à 50%	0 %
Total	356 500€						

soit 24 500 euros HT de travaux sur 6 ans portés par la CCV2M (sans prise en compte des financements qui seront alloués).

- souhaite l'intégration de ce programme d'actions au contrat territorial Vienne amont,
- acte l'engagement du service GEMAPI auprès des porteurs de projets inscrits au programme pour la réalisation concrète des actions,
- sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de l'Europe, de la Région Limousin, du Département de la Corrèze et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération,
- autorise le Président à signer le contrat territorial Vienne amont.

Fait à Treignac le 29/06/2023
Le Président Philippe JENTY

